

RGPD - Réaliser une analyse d'impact sur la vie privée (AIPD/PIA)

Mener une analyse d'impact sur la protection des données personnelles

 Présentiel ou en classe à distance



2 jours (14 h)

Prix inter : 1.890,00 € HT

Forfait intra : 5.490,00 € HT

Réf.: MG832

L'analyse d'impact relative à la protection des données et à la vie privée (AIPD) ou Privacy Impact Assessment (PIA) est un instrument incontournable de la protection des données. Elle est la pierre angulaire de la mise en oeuvre du principe de prise en compte des risques d'atteinte à la vie privée dès la conception d'une application ou d'un traitement de données ("privacy by design", selon l'article 23 du règlement européen). Cette formation vise à expliquer, au travers d'un cas pratique, comment mener à bien les différentes étapes de réalisation d'un PIA au sein de son organisation.

A qui s'adresse cette formation ?



Pour qui

- DPO, RSSI, référents protection des données personnelles, juristes, DSI, chefs de projet, développeurs



Prérequis

- Avoir suivi la formation "RGPD - Sensibilisation aux nouvelles règles relatives à la protection des données" (MG818) ou la formation "RGPD - Devenir délégué à la protection des données (DPD/DPO)" (MG805) ou disposer des connaissances de base en matière de protection des données personnelles
- **Disposez-vous des connaissances nécessaires pour suivre cette formation ? Testez-vous !**

Programme

1 - 1ère partie : Présentation de la démarche AIPD / PIA

2 - Introduction

- Rappel du contexte réglementaire
- Rappel des obligations du responsable des traitements
- Présentation des traitements nécessitant un PIA
- Présentation des objectifs et des enjeux d'une démarche PIA
- Le management du risque : principes et lignes directrices

3 - La démarche PIA proposée par la CNIL

- La démarche méthodologique proposée par la CNIL
- Les rôles et les responsabilités dans la réalisation d'un PIA
- Présentation des phases de la démarche PIA
- Présentation des guides et outillage proposés par la CNIL

4 - 2ème partie : Exercices pratiques de mise en oeuvre de la méthode

- Exercice 1 : Description du contexte et du périmètre du traitement retenu dans l'étude de cas
- Exercice 2 : Description des mesures de nature juridique et de sécurité mises en oeuvre

- Exercice 3 : Description des risques pesant sur la vie privée des personnes concernées
- Exercice 4 : Décision de l'acceptabilité des résultats du PIA
- Exercice 5 : Rédaction du rapport de PIA

5 - 3ème partie : Conclusion

- Retour d'expérience sur le cas pratique : les points forts et les points faibles de la méthode de la CNIL
- Impact de la mise en oeuvre de la méthode au sein de l'organisation
- Axe d'amélioration / d'optimisation de la méthode et des référentiels



Les objectifs de la formation

- Comprendre et assimiler la démarche AIPD/PIA
- Savoir identifier les traitements nécessitant un PIA
- Être capable d'accompagner et de documenter la décision de mise en oeuvre d'un traitement de donnée à caractère personnel
- Être en mesure de dérouler une analyse d'impact sur la vie privée



Evaluation

- Pendant la formation, le formateur évalue la progression pédagogique des participants via des QCM, des mises en situation et des travaux pratiques. Les participants passent un test de positionnement avant et après la formation pour valider leurs compétences acquises.



Les points forts de la formation

- La formation est animée par un formateur expérimenté ayant mis en application la démarche AIPD dans plusieurs organismes publics et privés. Il apportera son expérience en s'appuyant sur des exemples concrets.
- Une étude de cas complète permet aux participants de mettre immédiatement en pratique leurs nouveaux acquis et d'acquérir une première expérience de la conduite d'une analyse d'impact sur la vie privée.
- 78% des participants à cette formation se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits au cours des 12 derniers mois.



Dates et villes 2026 - Référence MG832



Dernières places disponibles



Session garantie

Nantes

du 26 févr. au 27 févr.

du 25 juin au 26 juin

du 10 déc. au 11 déc.

Toulouse

du 26 févr. au 27 févr.

du 25 juin au 26 juin

du 17 sept. au 18 sept.

Strasbourg

du 26 févr. au 27 févr.

du 17 sept. au 18 sept.

du 10 déc. au 11 déc.

A distance

du 26 févr. au 27 févr.

du 25 juin au 26 juin

du 10 déc. au 11 déc.

du 29 avr. au 30 avr.

du 17 sept. au 18 sept.

Sophia Antipolis

du 26 févr. au 27 févr.

du 17 sept. au 18 sept.

du 10 déc. au 11 déc.

Rouen

du 26 févr. au 27 févr.

du 17 sept. au 18 sept.

du 10 déc. au 11 déc.

Bordeaux

du 26 févr. au 27 févr.

du 25 juin au 26 juin

du 10 déc. au 11 déc.

Paris

du 26 févr. au 27 févr.

du 25 juin au 26 juin

du 10 déc. au 11 déc.

du 29 avr. au 30 avr.

du 17 sept. au 18 sept.

Rennes

du 26 févr. au 27 févr.

du 25 juin au 26 juin

du 10 déc. au 11 déc.

Lyon

du 26 févr. au 27 févr.

du 25 juin au 26 juin

du 10 déc. au 11 déc.

Marseille

du 29 avr. au 30 avr.

du 25 juin au 26 juin

du 17 sept. au 18 sept.

Lille

du 29 avr. au 30 avr.

du 25 juin au 26 juin

du 17 sept. au 18 sept.

Aix-en-Provence

du 29 avr. au 30 avr.

du 25 juin au 26 juin

du 17 sept. au 18 sept.